

Départs du marché du travail dans les régions à l'horizon 2020

Le papy-boom n'explique pas tout

Claire Warzee, pôle Emploi-Population, Insee

En 2020, un tiers des personnes en emploi en 2005 aura définitivement quitté le marché du travail. Issus des générations du baby-boom, les seniors, âgés de 50 à 64 ans, sont chaque année de plus en plus nombreux à se retirer définitivement du marché du travail, et cela jusqu'en 2020. Ils représentent à eux seuls plus d'un quart de la population en âge de travailler en 2005. Leur taux d'emploi baisse fortement et régulièrement dès 55 ans.

Les régions où le poids démographique des seniors est le plus élevé seront les plus concernées. Mais les taux d'emploi des 50-64 ans et l'importance des quadragénaires sur le marché du travail jouent également sur les départs à la retraite dans chaque région, atténuant l'impact du poids démographique des seniors.

Partout en France métropolitaine, ces départs seront importants dans les secteurs de l'éducation, la santé et l'action sociale et de l'administration.

En 2005, la France métropolitaine compte 11 millions de personnes âgées de 50 à 64 ans, selon les enquêtes annuelles de recensement de la population (*sources*). Appelées seniors sur le marché du travail, elles représentent 28 % de la population en âge de travailler (15-64 ans) mais seulement 23 % de la population en emploi. Leur moindre présence sur le marché du travail s'explique notamment par les départs en retraite d'une partie d'entre eux. 52 % occupent un emploi, contre 67 % des 15-49 ans.

Cette proportion de seniors en emploi varie très fortement selon l'âge. Si 75 % des seniors de 50 à 54 ans occupent un emploi, ils ne sont plus que 55 % chez les 55-59 ans et 15 % chez les 60-64 ans. Ainsi, le taux d'emploi (*définitions*) des 55-64 ans est de 37 %, alors que le sommet européen de Lisbonne fixe l'objectif de 50 % à l'horizon de 2010. Aucune région française

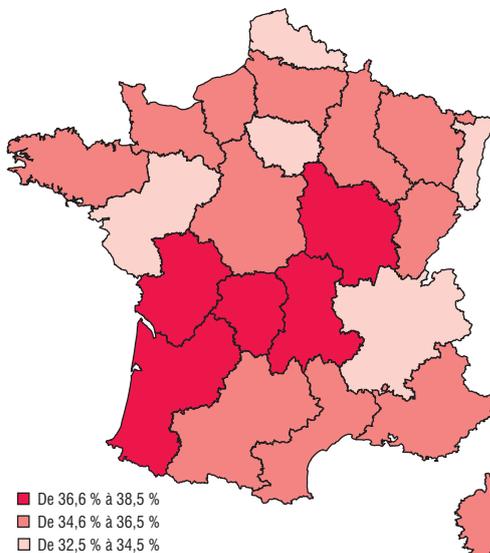
n'atteint cette cible, pas même l'Île-de-France, dont le taux d'emploi (47 %) est très largement supérieur à celui du reste de la France.

Un tiers des actifs en emploi en 2005 aura quitté le marché du travail d'ici 2020

La majorité des seniors se sera définitivement retirée du marché du travail à l'horizon 2020, en supposant des comportements de départs en retraite similaires à ceux constatés sur un passé récent (*encadré méthode*). À ces départs s'ajouteront également ceux d'un certain nombre d'actifs âgés de 35 à 50 ans en 2005, qui auront dépassé la cinquantaine d'ici 2020. Au total, un tiers des actifs en emploi (*définitions*) en 2005 devrait définitivement quitter le marché du travail d'ici 2020.

Depuis le début des années 2000, les départs à la retraite sont de plus en plus importants chaque année. La première génération du baby-boom, née en 1946, a atteint l'âge de 55 ans, à partir duquel les actifs en emploi

① Part des actifs en emploi en 2005 et retirés du marché du travail en 2020



Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 - Modèle de microsimulation Insee.

commencent à se retirer définitivement du marché du travail. Le processus de départs en retraite des nombreuses générations du baby-boom est amorcé. Chaque année, le nombre de départs à la retraite augmente ; il sera très soutenu jusqu'en 2020.

L'ampleur des départs sera particulièrement marquée en Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne et Bourgogne (carte 1). À l'inverse en Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Alsace, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, régions plus jeunes, la part des actifs actuellement en emploi et qui seront définitivement sortis du marché du travail en 2020, est légèrement inférieure au taux national (34,8 %).

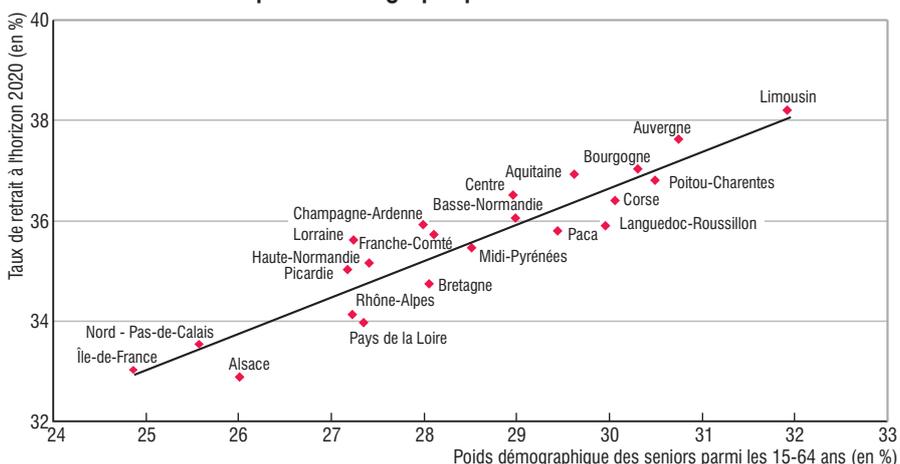
Régions les plus concernées : celles où le poids démographique des seniors est le plus fort

Les différences régionales de taux de retrait (définitions) s'expliquent en premier lieu par le poids démographique des 50-64 ans au sein de la population en âge de travailler (graphique 1). En 2005, c'est en Limousin, Bourgogne, Poitou-Charentes et Auvergne que la part des seniors parmi les 15-64 ans est la plus forte (plus de 30 %). Ces quatre régions sont également celles où le taux de retrait est le plus élevé de France métropolitaine. À l'opposé, les régions où les seniors représentent moins de 26 % des 15-64 ans (Île-de-France, Nord - Pas-de-Calais et Alsace) ont les plus bas taux de retrait de France métropolitaine.

population en âge de travailler : de 5 à 16 % supérieure à la moyenne métropolitaine. Pour autant, leur taux d'emploi est très inférieur à celui de leurs cadets, ce qui atténue leur poids démographique au sein des personnes en emploi, et donc modère les taux de retrait dans ces régions d'ici 2020. En Île-de-France, le constat est inverse. Les seniors ont un poids démographique faible (10 % au-dessous de la moyenne nationale) mais un taux d'emploi plus proche de celui des 40-49 ans que dans les autres régions. Parmi les personnes en emploi, la part des seniors se rapproche de la moyenne nationale. Ainsi, malgré le faible poids démographique des seniors en Île-de-France, le taux de retrait se rapproche, lui aussi, de la moyenne nationale.

Les seniors qui au cours de la période 2006-2020 seront susceptibles de sortir définitivement du marché du travail, sont les personnes âgées de 36 ans et plus en 2005. L'importance numérique actuelle des tranches d'âges « intermédiaires » (36-49 ans) par région influe également sur les taux de retrait à l'horizon 2020. Ainsi, en Lorraine et en Bretagne, les seniors pèsent peu parmi les actifs ayant un emploi en 2005. Le poids démographique des seniors y est proche de la moyenne nationale, et le taux d'emploi des 50-64 ans assez nettement inférieur à celui des générations plus jeunes. Toutefois, à l'horizon 2020, les taux de retrait dans ces régions seront proches de la moyenne nationale : en effet, les 36-49 ans, nombreux dans ces régions en 2005, arriveront alors en fin de carrière.

① Taux de retrait et poids démographique des seniors



Lecture : d'ici 2020, en Limousin, plus de 38 % des actifs en emploi en 2005 se seront définitivement retirés du marché du travail. Cette région, qui affiche le plus haut taux de retrait de France, est également celle où la part des seniors parmi les 15-64 ans est la plus élevée (31,9 %).

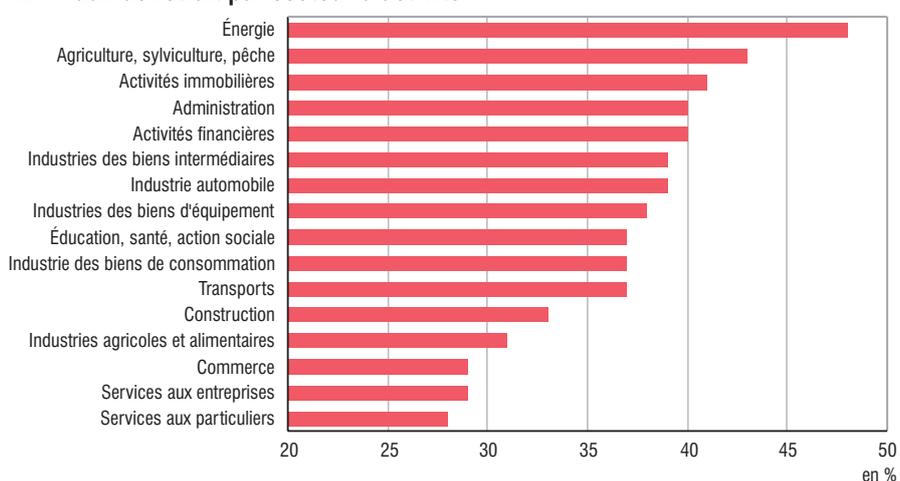
Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 - Modèle de microsimulation Insee.

Le taux d'emploi des seniors et la part des quadragénaires sur le marché du travail jouent également sur les départs à la retraite

D'une région à l'autre, le taux de retrait diffère souvent de ce que le seul poids démographique des 50-64 ans laisserait augurer. Le taux d'emploi des seniors et le poids démographique des 40-49 ans interviennent également, atténuant les disparités régionales portant sur le seul poids démographique des seniors.

Dans les régions du centre de la France et de la façade méditerranéenne, les seniors représentent une part élevée de la

② Taux de retrait par secteur d'activité



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 - Modèle de microsimulation Insee.

L'énergie, l'agriculture et les activités immobilières : des secteurs particulièrement touchés par les départs en retraite d'ici 2020

La grande majorité des secteurs perdront au minimum 35 % de leurs actifs de 2005, arrivés en fin de carrière d'ici 2020, avec en tête l'énergie, l'agriculture et les activités immobilières (graphique 2).

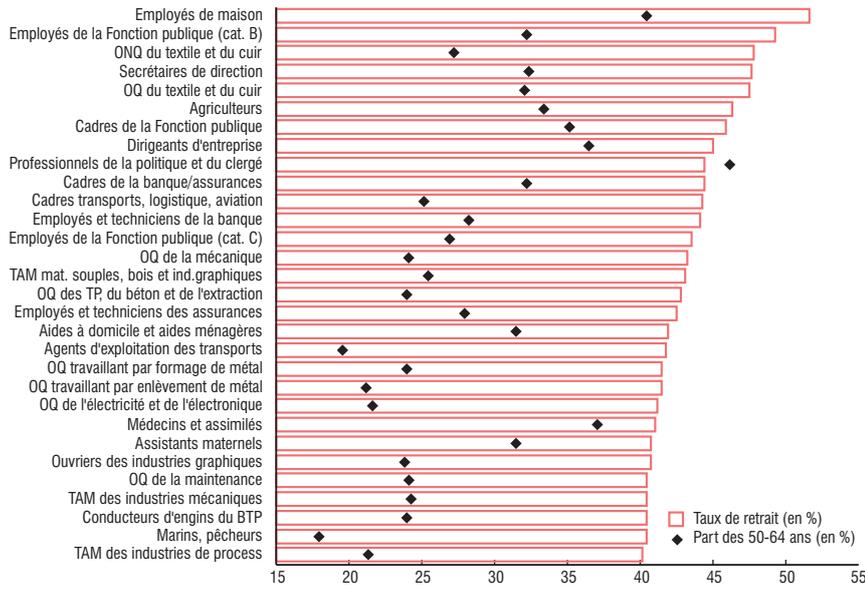
En revanche, dans les secteurs d'activité « jeunes », les départs à la retraite seront moins fréquents : moins de 30 % des actifs en emploi partiront dans les services aux particuliers et aux entreprises ou le commerce.

Les métiers de l'informatique, les caissiers, les vendeurs, les cuisiniers et les coiffeurs connaîtront les taux de départ les moins élevés. À l'inverse, les métiers les plus concernés seront, en premier lieu, ceux occupés par de

nombreux seniors : les employés de maison, les aides à domicile et aides ménagères, les assistantes maternelles, les cadres et employés de la Fonction publique, les secrétaires de direction, les agriculteurs, les cadres et employés de la banque et assurance, les dirigeants d'entreprise ou encore les médecins (graphique 3).

À cet effet d'âge s'ajoutent les comportements de départ en retraite, variables selon les professions. Une forte pénibilité au travail, des possibilités de retraite anticipées peuvent expliquer des départs précoces en retraite. Ainsi, dans divers métiers d'ouvriers qualifiés (mécanique, travaux publics, enlèvement ou formage de métal, maintenance), les départs en retraite concerneront d'ici 2020 près de 40 % des actifs actuels bien que moins d'un quart d'entre eux aient atteint en 2005 l'âge de 50 ans.

③ Taux de retrait par profession - Les trente métiers les plus concernés



Note : les termes OQ et ONQ désignent les ouvriers qualifiés/non qualifiés ; les TAM sont les techniciens et agents de maîtrise.

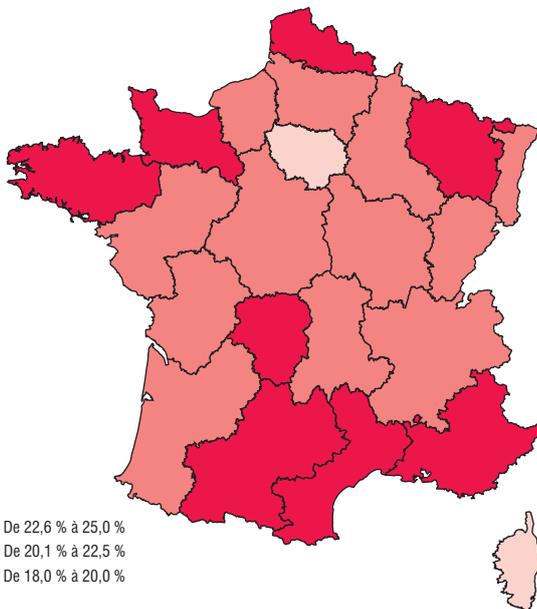
Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 - Modèle de microsimulation Insee.

Partout en France, des départs massifs dans l'éducation, la santé, l'action sociale et l'administration

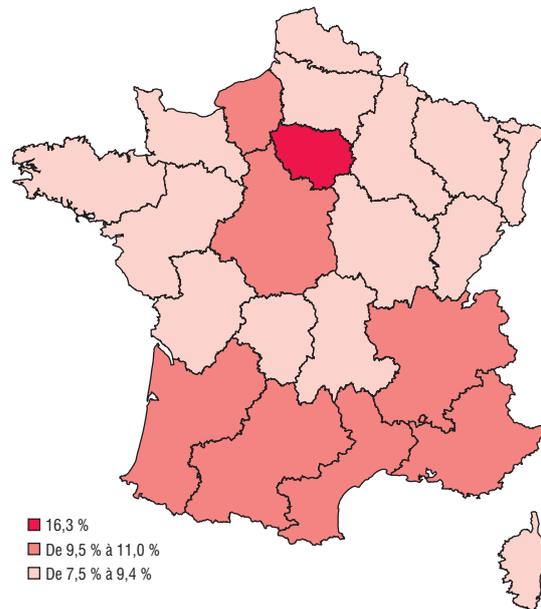
Dans la grande majorité des régions françaises, au moins 20 % des départs concerneront le secteur « éducation, santé et action sociale ». Les départs seront plus nombreux dans le Nord - Pas-de-Calais, la Bretagne, la Lorraine,

② Part du secteur d'activité « Éducation, santé et action sociale » dans les départs totaux des régions



Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 - Modèle de microsimulation Insee.

③ Part du secteur d'activité « Services aux entreprises » dans les départs totaux des régions



Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007 - Modèle de microsimulation Insee.

Encadré méthode

Comment estimer le nombre de fins de carrière à l'horizon 2020 ?

L'estimation du nombre de retraits définitifs du marché du travail a été réalisée au moyen d'un modèle de microsimulation. Partant de la photographie des actifs en emploi en 2005 établie au moyen des quatre vagues d'enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006 et 2007, on détermine pour chaque actif en emploi s'il est plus probable qu'il poursuive son activité l'année suivante ou qu'il quitte définitivement le marché du travail. Cette probabilité de poursuite de l'activité dépend de son âge, son sexe, son régime de retraite, sa catégorie socioprofessionnelle et son diplôme. Elle est établie à partir des taux de retrait observés par le passé dans les enquêtes Emploi annuelles de 1993 à 2002 et ne tient donc pas compte de l'impact des diverses réformes des retraites intervenues à partir de 2003. On effectue cette simulation année après année, en faisant vieillir à chaque fois d'un an les actifs toujours en emploi. On estime ainsi de 2006 à 2020 un nombre de retraits définitifs du marché du travail d'actifs qui occupent un emploi en 2005. Ces retraits ne portent que sur les actifs entre 50 et 65 ans : de façon automatique, l'exercice

maintient les actifs de moins de 50 ans dans l'emploi et fait sortir du marché du travail les actifs encore en emploi à 65 ans. Dans une région, le taux de retrait du marché du travail est le rapport entre la population qui sera définitivement sortie du marché du travail en 2020 et celle qui occupe un emploi dans la région en 2005. Cette part reflète la perte d'actifs occupant un emploi que connaîtrait chaque région pour cause de fin de carrière en supposant que ceux qui occupent un emploi en 2005 restent dans leur région de travail.

De même, par métier et secteur d'activité, les taux de retrait mesurent la part d'actifs en emploi en 2005 qui auront définitivement quitté le marché du travail en 2020 en supposant une stabilité des actifs dans leur métier ou secteur d'activité de 2005 jusqu'au moment du retrait définitif. Ces taux de retrait ne permettent pas de déterminer les besoins futurs de main-d'œuvre par métier ou secteur. Ces besoins dépendent d'autres facteurs comme l'ampleur des entrées, l'évolution globale du nombre d'emplois, les mutations structurelles de l'économie, ainsi que des diverses mesures incitatives pour le maintien des seniors en emploi.

la Basse-Normandie ainsi que dans les régions du Sud (*carte 2*), ce secteur pesant davantage dans l'emploi total de ces régions.

Le secteur de l'administration représentera 13 % des retraits définitifs 2006-2020. Vu le poids de ce secteur dans leur activité, les régions Provence - Alpes - Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et la Corse seront particulièrement concernées par de nombreux départs dans ce secteur. Viennent ensuite les secteurs des services aux entreprises et du commerce, totalisant chacun un peu plus de 10 % des fins de carrière à l'horizon 2020 sur l'ensemble du territoire. Dans le cas du commerce, l'impact des retraits sera quasiment identique d'une région à l'autre,

en dehors de la Corse où ce secteur est surreprésenté. En revanche, les départs des services aux entreprises, secteur plus représenté en Île-de-France et dans les régions du Sud, pèseront plus fortement dans ces régions (*carte 3*).

Les services aux particuliers, la construction, les transports, les industries des biens intermédiaires et l'agriculture représenteront chacun autour de 5 % des départs nationaux. Pour les trois premiers secteurs cités, les taux de retrait seront proches d'une région à l'autre. En revanche, dans le cas des industries des biens intermédiaires, les retraits pèseront plus lourd dans les régions du Nord, de l'Est et du Centre-Est de la France, parfois jusqu'à hauteur de 10 % des départs totaux. Du

côté du secteur agricole, les retraits seront plus spécifiquement concentrés dans la majorité des régions de l'Ouest et du Centre de la France, ainsi qu'en Champagne-Ardenne et en Bourgogne.

Sources

Les résultats présentés sont issus d'estimations réalisées à partir du cumul des quatre enquêtes annuelles de recensement de la population de janvier 2004, 2005, 2006 et 2007. Ils décrivent une situation moyenne conventionnellement datée de mi-2005. Ils portent sur la seule population des ménages ordinaires ayant atteint l'âge de 15 ans ou plus à la date de l'enquête de recensement.

Définitions

Le **taux d'emploi** est le rapport entre la population active ayant un emploi et la population totale. Conventionnellement, le taux d'emploi d'ensemble est estimé sur la population de 15 à 64 ans.

La population active, au sens du recensement, est composée des actifs ayant un emploi et des chômeurs. Sont considérées comme **actifs ayant un emploi** les personnes qui ont une profession et l'exercent au moment du recensement (y compris les personnes en congé maladie ou maternité), quelle que soit la durée de l'emploi (y compris les emplois occasionnels ou de très courte durée).

Le **taux de retrait** est la part des actifs ayant un emploi en 2005 qui ne seront plus sur le marché du travail en 2020 (*encadré méthode*).

Bibliographie

Chardon O., Estrade M.-A., « Les métiers en 2015 », *Rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications »*, Centre d'analyse stratégique et Dares, janvier 2007.
Renne C., « Les seniors et l'emploi », *Insee Picardie Analyses* n° 21, 2007.
« Les seniors sur le marché du travail en Bretagne », DRTEFP Bretagne, 2007.
Marchand O., « Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 - Les taux d'emploi vont de 56,9 % en Languedoc-Roussillon à 66,8 % dans les Pays de la Loire », *Insee Première* n° 1117, janvier 2007.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2009

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : É. Houël
Impression : Jouve
Code Sage IP091255
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2009



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES